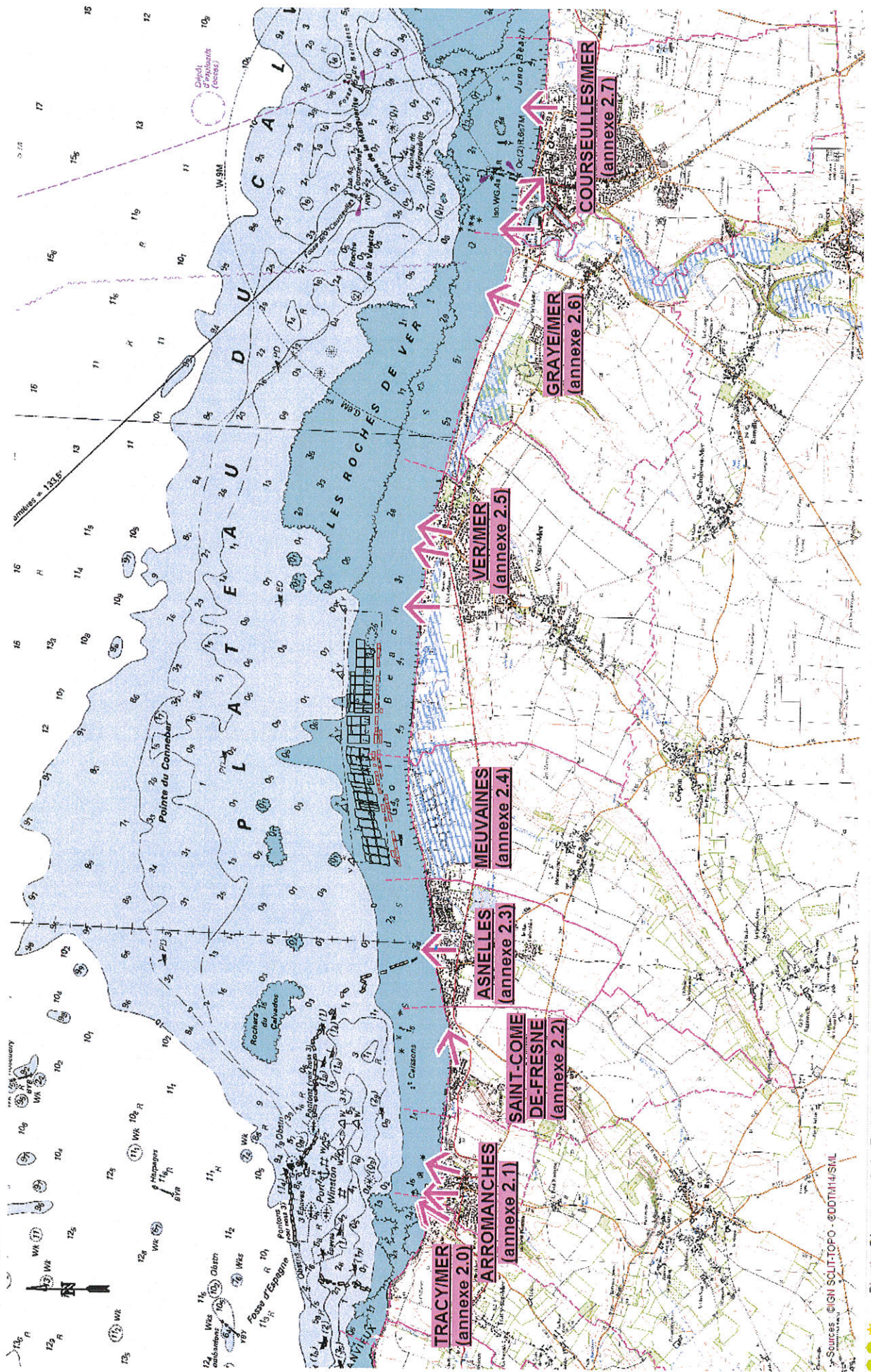


**CIRCULATION, ACCES ET STATIONNEMENT SUR LES PLAGES DE TRACY SUR MER A COURSEUILLES SUR MER.**

**Annexe 2**





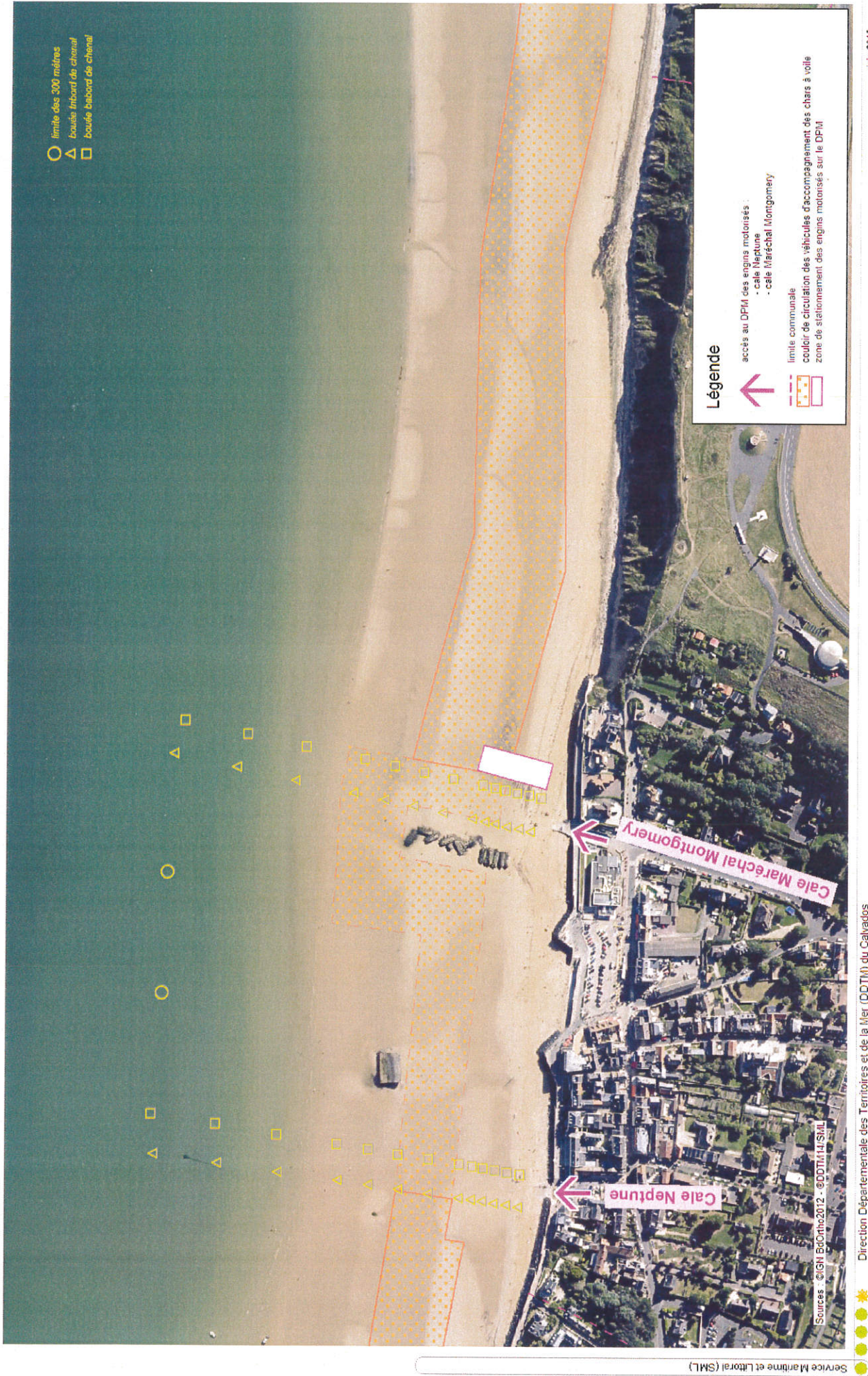
Annexe 2.0 : TRACY-SUR-MER





CIRCULATION, ACCÈS ET STATIONNEMENT SUR LES PLAGES DE TRACY-SUR-MER A COURSEUILLES-SUR-MER.

Annexe 2.1 : ARROMANCHES





CIRCULATION, ACCÈS ET STATIONNEMENT SUR LES PLAGES DE TRACY-SUR-MER A COURSEUILLES-SUR-MER.

Annexe 2.2 : SAINT-COME-DE-FRESNE





CIRCULATION, ACCES ET STATIONNEMENT SUR LES PLAGES DE TRACY-SUR-MER A COURSEULLES-SUR-MER.

Annexe 2.3 : ASNELLES





**Annexe 2.4 : MEUVAINES**





Annexe 2.5 : VER-SUR-MER





CIRCULATION, ACCÈS ET STATIONNEMENT SUR LES PLAGES DE TRACY-SUR-MER A COURSEULLES-SUR-MER.

Annexe 2.6 : GRAYE-SUR-MER



- limite des 300 mètres
- limite de la zone de baignade
- △ limite inboard de chenal
- limite inboard de chenal

Service Maritime et Littoral (SML)

**Légende**

- ➔ accès au DPM des engins motorisés  
- cale de la brèche de la Valette
- ▭ limite communale
- ▭ couloir de circulation des véhicules d'accompagnement des chars à voile  
du 1er septembre au 30 juin - zone de stationnement des engins motorisés sur le DPM

Sources : ©IGN BrOmbc2012 - ©DDTM14/SML



CIRCULATION, ACCÈS ET STATIONNEMENT SUR LES PLAGES DE TRACY-SUR-MER A COURSEULLES-SUR-MER.

Annexe 2.7 : COURSEULLES-SUR-MER



- limite des 300 mètres
- limite de la zone de baignade
- △ limite tribord de chenal
- limite bâbord de chenal

**Légende**

- ← accès au DPM des engins motorisés :
  - cale de l'école de voile
  - cale de l'avant-port
  - cale des Marinas
- limite communale
- ▭ couloir de circulation des véhicules d'accompagnement des chars à voile

Sources : ©IGN, BdOrcnac2012 - @DDTM17/SML